



Héritage huissier de justice

Par **amandine551**, le **05/07/2016** à **14:56**

Bonjour, rnJe résume mon père est mort il y a 8 ans, lors de la succession de celui-ci, nous (moi ma soeur et mon frere) avons donner l'usufruit a ma mère.rnAujourd'hui ma mère est placé en maison de retraite depuis quelques mois. Elle a encore toute sa tête et sait très ce qu'elle la.rnIl y a quelques semaines, elle nous a dit a moi, ma soeur et mon frere de se servir dans sa maison pour partager les meubles et les affaires qu'il y resté, rien de valeur je precise.rnrnAujourd'hui ma sœur et mon frère exige que je remène ce que j'ai pris, alors que eux même on pris également des choses dans la maison.rnIls ont changé la serrure de la maison afin que je ne puisse plus rentré dans la maison avec l'accord de ma mère.rnJe vient d'apprendre également qu'ils viennent de faire appel a un huissier de justice.rnJe voulais savoir que peut faire l'huissier de justice ?rnqu'est-ce que je risque ? rnrnJ'ai également reçu un appel 'un agent immobilier pour vendre la maison, mais vu la situation je refuse de la vendre. rnSi je refuse de signer pour la vente qu'est-ce que je risque ? rnrnmerci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **05/07/2016** à **15:51**

Bonjour,rnCe que vous avez pris est-il en équivalence avec ce qu'ont pris vos frères et soeurs?rnIl serait bien que vous puissiez vous mettre d'accord car ces situations conflictuelles sont difficiles à vivre.rnA qui appartient la maison aujourd'hui, qu'elle est la part de votre mère ?